

Prise de position adressée aux autorités par l'Assemblée des délégué-e-s du SER,

réunie le 24 avril 2010 à Yverdon-les-Bains

Considérant que la croyance selon laquelle on apprend une langue à l'école doit être dépassée, le SER exige des autorités scolaires et politiques qu'elles affirment les principes suivants :

- les compétences multilingues peuvent certes être développées. Cependant, en anglais et en allemand, la responsabilité de l'école obligatoire s'arrête aux niveaux A1 et A2 définis par le cadre européen ;
- du fait que la dotation horaire ne peut que rester modeste, les attentes en matière d'apprentissage des langues doivent demeurer limitées dans la même proportion ;
- l'apprentissage orienté vers la communication induit obligatoirement une modification profonde des démarches pédagogiques et de l'évaluation. Ces nouvelles exigences doivent prendre le pas sur l'approche traditionnelle et non pas s'y ajouter ;
- l'apprentissage des langues à l'école obligatoire vise le développement des compétences multilingues et communicatives, il ne doit plus être utilisé comme instrument de sélection et d'orientation, de façon à éviter la

marginalisation évoquée par la CIIP dans sa Déclaration du 30 janvier 2003 ;

- la prise en compte de l'anglais à l'école primaire dans ce cadre ne doit pas se faire au détriment des autres disciplines. La solution réside notamment dans la réorganisation du temps de travail, de l'utilisation des ressources ou encore, dans certains cantons, par l'augmentation du temps scolaire.

Le SER se ralliera au concept d'apprentissage des langues et militera pour celui-ci aux conditions suivantes :

- l'organisation du travail et des apprentissages doit être aménagée en conséquence : travail avec des groupes restreints d'élèves, demi-classes, co-enseignement, ... ;
- les formations initiale et continue doivent respecter l'objectif de formation générale de l'élève, prendre en compte les compétences existantes et ne pas surévaluer les objectifs à atteindre, notamment pour les enseignants généralistes primaires, pour lesquels ces formations ne doivent pas conduire à une hiérarchisation des statuts ;
- les ressources didactiques doivent être adaptées aux objectifs et aux différents besoins des enseignants ;
- la recherche doit être mobilisée et ses résultats utilisés à bon escient pour servir les apprentissages et écarter les illusions.

Le dossier SER de référence sur l'enseignement des langues étrangères peut être consulté à l'adresse : <http://www.le-ser.ch/langues/>